

# ÉTUDE D'IMPACT PLURIANNUEL SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT LIÉES A L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU BATIMENT PUBLIC A VOCATION PRINCIPALE DE CANTINE SCOLAIRE

Présentation à l'assemblée délibérante lors du Conseil Municipal du mardi 28 mars 2023

### 1 – **NOM ET POLLULATION**

COMMUNE DE MILLONFOSSE

Population Insee (2019): 718

## 2 - Recettes réelles de fonctionnement et Crédits d'investissement

Recettes fonctionnement exercice 2022 : 565 524.58 €

Crédits d'investissements consommés exercice 2022 : 169 767.77 €

### 3. contexte, objectifs, échéancier, coût du projet :

La commune de Millonfosse souhaite construire un bâtiment qui pourra notamment accueillir la cantine scolaire sur le site de son école. En effet, elle ne dispose pas de cantine. Les repas des élèves se font dans la salle des fêtes située en face de l'école. Cette organisation oblige à faire traverser la RD158 aux élèves

### Le projet consiste à :

- ► Construire un bâtiment qui pourra accueillir :
  - une soixantaine d'élèves en restauration scolaire
  - les services périscolaires : garderie, mise à disposition des locaux en période de vacances scolaires pour l'accueil de centre de loisirs de la ville d'Hasnon au besoin (Cette commune accueillant les enfants de Millonfosse au sein du service de CLSH)
  - Les associations de la commune pour la tenue de certains événements, le bâtiment mis à disposition aujourd'hui n'est pas accessible PMR
- ► Garantir la sécurité des élèves
- ► Garantir le confort des usagers
- ▶ Offrir un équipement respectant les différentes réglementations (urbanisme, restauration collective, accessibilité, ...)
- ► Etre performant d'un point de vue énergétique et environnemental

Le coût prévisionnel total s'élève à 1 066 207.33 € HT, soit 1 279 448.80 € TTC.

#### L'échéancier de l'opération est le suivant :

- Lancement des travaux de l'Assistant à Maitrise d'ouvrage : avril 2022

Lancement des travaux du Maitre d'œuvre : janvier 2023

- Installation du chantier : novembre 2023

- Début du chantier : décembre 2023

Réception du chantier : novembre 2024Parfait achèvement : novembre 2025

# <u>4 - modalités de financement du projet : capacité d'autofinancement de la collectivité, durée et</u> montant du ou des emprunts

### Plan de financement du projet :

FINANCEURS	MONTANT
ETAT : DETR / DSIL	200 000.00 €
DEPARTEMENT : ADVB	300 000.00 €
CAPH: DOTATION DE RURALITE	200 000.00 €
CAPH: FOND DE CONCOURS	160 983.41 €
FCTVA	205 223.59 €
PART COMMUNALE	213 241.47 €

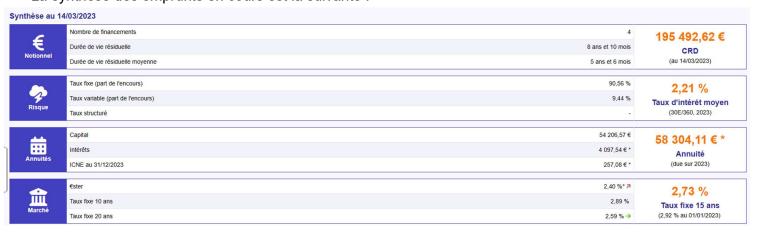
La mobilisation du fonds de concours de la CAPH pourra être diminué en fonction des aides pouvant être mobiliser auprès d'autres financeurs :

- Région Hauts de France 25% du montant qui sera déterminé éligible au fonds de soutien aux projets structurants
- Bonus énergie du département 5 à 15 % du montant éligible
- CAF en fonction du montant qui pourrait être déterminé éligible
- Agence de l'eau en fonction de la possibilité de subventionner les dispositifs de récupération d'eau

### Emprunts de la collectivité :

A ce jour, la commune a encore 4 emprunts en cours auprès de 3 établissements bancaires

La synthèse des emprunts en cours est la suivante :



### L'annuité 2023 s'élève à 58 304.11 €

Référence	Référence contrepartie	Nature	Contrepartie (nom officiel)	CRD	Total des commissions de l'année	Total <u>des</u> <u>flux</u> de l'année	Montant du contrat
6988378	6988378	Emprunt bancaire	Caisse d'épargne Hauts de France	53 926,32 €		16 958,64 €	230 000,00 €
8416566	8416566	Emprunt bancaire	Caisse d'épargne Hauts de France	30 946,11 €		21 109,96 €	185 000,00 €
10000338633	10000338633	Emprunt bancaire	Crédit Agricole de Nord de France	92 175,23 €		10 629,92 €	150 000,00 €
MON228386EUR		Emprunt bancaire	Dexia	18 444,96 €		9 605,59 €	150 000,00 €
				195 492,62	0,00	58 304,11	715 000,00

La dette actuelle s'éteindra en 2032 en suivant les annuités suivantes :

				Echéance				
Periode	Date de début	Date de fin	Crd initial	Capital	Capital comptable	Intérêt	Total	
2023	01/01/2023	31/12/2023	207 682,22 €	54 206,57 €	54 206,57 €	4 097,54 €	58 304,11 €	
2024	01/01/2024	31/12/2024	153 475,65 €	50 404,14 €	50 404,14 €	2 606,07 €	53 010,21 €	
2025	01/01/2025	31/12/2025	103 071,51 €	28 594,73 €	28 594,73 €	1 368,03 €	29 962,76 €	
2026	01/01/2026	31/12/2026	74 476,78 €	19 893,93 €	19 893,93 €	628,53 €	20 522,46 €	
2027	01/01/2027	31/12/2027	54 582,85 €	10 218,79 €	10 218,79 €	411,13 €	10 629,92 €	
2028	01/01/2028	31/12/2028	44 364,06 €	10 301,80 €	10 301,80 €	328,12 €	10 629,92 €	
2029	01/01/2029	31/12/2029	34 062,26 €	10 385,51 €	10 385,51 €	244,41 €	10 629,92 €	
2030	01/01/2030	31/12/2030	23 676,75 €	10 469,88 €	10 469,88 €	160,04 €	10 629,92 €	
2031	01/01/2031	31/12/2031	13 206,87 €	10 554,95 €	10 554,95 €	74,97 €	10 629,92 €	
2032	01/01/2032	31/12/2032	2 651,92 €	2 651,92 €	2 651,92 €	5,37 €	2 657,29 €	
	·		711 250,87	207 682,22	207 682,22	9 924,21	217 606,43	

### 5- impact financier sur les dépenses de fonctionnement

L'investissement permettra à la collectivité de réaliser des économies sur la ligne budgétaire des dépenses d'énergie, ce qui n'est pas négligeable au vu de l'augmentation des couts de l'énergie qui s'est installée cette année (réalisé 2021 : 25 491.94 € ; réalisé 2022 : 35 084.12 € ; réalisé au 16/03/2023 : 12 734.00 €)

En effet, à ce jour le bâtiment utilisé pour la cantine, à savoir la salle des fêtes est un bâtiment chauffé au gaz et qui a une mauvaise isolation thermique. De plus ce bâtiment est chauffé en permanence pour une utilisation très faible soit 1h30 par jour.

Le bâtiment utilisé pour les associations est un bâtiment très ancien, très mal isolé également et qui est chauffé à l'électricité.

Le bâtiment qui sera construit respectera la règlementation RE2020, il sera très bien isolé. De plus, il sera chauffé en fonction du besoin et de la fréquentation.

La commune sera très certainement amenée à contracter un emprunt d'un montant de 250 000 € pour couvrir la part communale de ce projet et les dépenses imprévues qui pourraient intervenir durant le chantier. Pour cela et afin que cet emprunt impacte au minimum le budget de la commune, celle-ci s'est rapprochée de la banque des territoires et envisage un prêt sur une durée de 25 à 30 ans avec un taux basé sur le Livret A +0.6%.

Les charges de personnels ne seront pas impactées par cet investissement car le service proposé sera le même que l'actuel. Il en est de même pour les achats de matières premières.

Une prestation de services complémentaire sera à prévoir, elle concernera l'entretien annuel du système de ventilation et de chauffage (pompe à chaleur)

### 6. recettes brutes prévisionnelles générées par l'investissement

L'investissement ne générera pas plus de recettes que celles déjà perçu aujourd'hui pour les services périscolaires soit 16 460.00 € en 2022.

Ce nouvel équipement permettra toutefois de proposer un service de meilleure qualité et pourrait permettre d'augmenter la fréquentation de ces services et donc de voir les recettes augmenter.